

## 2.2 Taux de marge

Dans le partage de la **valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF)**, le **taux de marge** rend compte de ce qui reste à disposition des entreprises – l'**excédent brut d'exploitation (EBE)** –, notamment pour rémunérer le capital et investir, une fois déduites les rémunérations salariales. En 2020, le taux de marge est de 25,1 % pour l'ensemble des **entreprises** des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers ► **figure 1**. Selon les secteurs, il varie entre 9,9 % (pour les transports et l'entreposage) et 30,8 % (pour l'information et la communication), sauf dans les activités immobilières où il est notablement plus élevé (63,5 %).

Un taux de marge élevé résulte en général de la mise en œuvre d'un capital d'exploitation important ; il n'implique pas nécessairement une **rentabilité économique** forte (l'EBE devant alors être rapporté à ce capital d'exploitation), mais il peut permettre de financer les investissements. Ainsi, en 2020, l'industrie, avec un taux de marge de 26,7 % et un **taux d'investissement** de 20,2 %, a une rentabilité économique de seulement 5,3 %. *A contrario*, la construction, avec un taux de marge et un taux d'investissement relativement faibles (respectivement 19,2 % et 10,7 %), a pourtant une rentabilité économique plus forte que la moyenne (11,1 % contre 6,3 %).

L'écart entre le taux de marge total et celui des entreprises employeuses est maximal dans les activités immobilières (8,7 points) en raison de la présence de nombreuses sociétés civiles immobilières sans salarié ► **figure 2**. Cet écart est également marqué dans les services aux particuliers (8,5 points), les services aux entreprises (4,4 points) et l'hébergement et la restauration (3,7 points), secteurs regroupant beaucoup de très petites unités légales. En effet,

le taux de marge des entreprises sans salarié atteint fréquemment 100 %. L'entrepreneur individuel, bien qu'il puisse comptabiliser une partie de ses revenus ou de ses cotisations sociales obligatoires en charges de personnel, se rémunère le plus souvent sur le résultat de son entreprise sans retenir de charges de personnel.

En 2020, tous secteurs confondus, le taux de marge des entreprises employeuses diminue par rapport à 2019 (-2,6 points). La baisse de la valeur ajoutée aux coûts des facteurs (-8,6 %) a été plus forte que celle des frais de personnel (-5,2 %). Cette baisse s'observe dans presque tous les secteurs, surtout les plus impactés par l'épidémie de Covid-19, avec -15,0 points pour les transports et l'entreposage, -12,9 points pour l'hébergement et la restauration et -5,5 points pour les services aux particuliers. Entre 2019 et 2020, le taux de marge n'augmente que dans le secteur du commerce, composé principalement d'entreprises ayant maintenu au cours de la crise leur niveau d'activité (commerces de première nécessité, services de livraisons, etc.) : +1,4 point pour les entreprises employeuses, et +2,1 points pour l'ensemble des entreprises commerciales.

En 2020, la **médiane** du taux de marge des entreprises employeuses (hors micro-entrepreneurs) augmente, sauf pour les **grandes entreprises** (-2,4 points), qui ont subi au cours de la crise à la fois une importante baisse d'EBE et de VA ► **figure 3**. La médiane des taux de marge varie entre 14,8 % pour les transports et l'entreposage et 25,1 % pour le commerce ► **figure 4**. Leur dispersion est assez hétérogène selon les secteurs d'activité : l'écart entre le 1<sup>er</sup> **quartile** et le 3<sup>e</sup> quartile varie entre 29 points (pour la construction) et 43 points (pour les activités immobilières). ●

### ► Définitions

La **valeur ajoutée (VA)** est égale à la valeur de la production diminuée des consommations intermédiaires, elle est calculée hors taxes. La **valeur ajoutée aux coûts des facteurs (VACF)** s'obtient en déduisant de la valeur ajoutée brute aux prix de base les autres impôts (moins les subventions) sur la production.

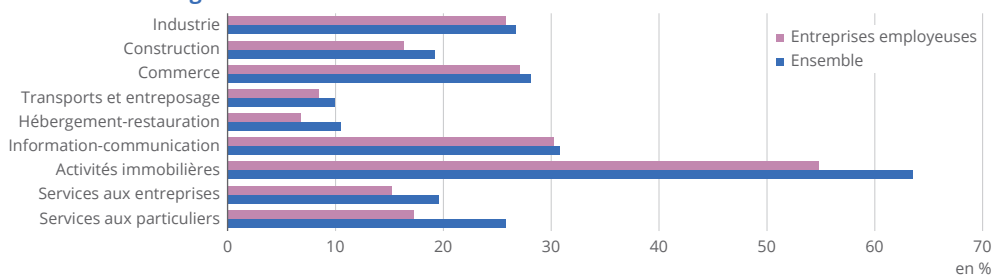
**Taux de marge, excédent brut d'exploitation (EBE), entreprise, rentabilité économique, taux d'investissement, grandes entreprises (GE), médiane, quartiles** : voir *Glossaire*.

## ► 1. Taux de marge en 2020

	Valeur ajoutée	Frais de	Excédent brut	Taux
	aux coûts des facteurs	personnel	d'exploitation	de marge
	en milliards d'euros			en %
	a	b	c = a - b	c / a
Industrie, dont :	276,0	202,4	73,6	26,7
<i>industrie manufacturière</i>	225,2	176,3	48,9	21,7
Construction	99,6	80,5	19,1	19,2
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	193,7	139,2	54,5	28,1
Transports et entreposage	69,3	62,4	6,9	9,9
Hébergement-restauration	29,3	26,2	3,1	10,5
Information-communication	95,2	65,9	29,3	30,8
Activités immobilières	36,4	13,3	23,1	63,5
Autres services principalement marchands	184,8	147,6	37,2	20,1
<b>Ensemble</b>	<b>984,3</b>	<b>737,5</b>	<b>246,8</b>	<b>25,1</b>

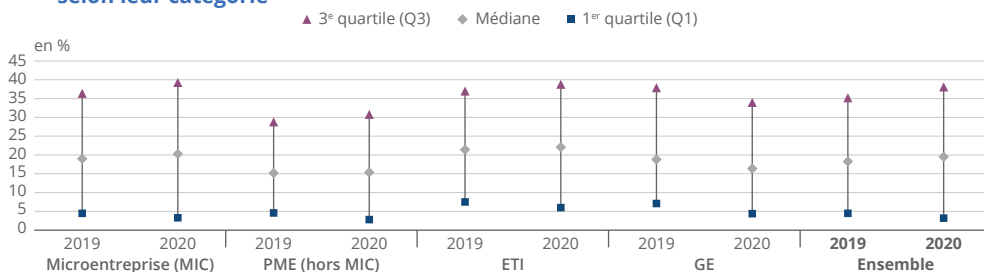
**Champ** : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. **Source** : Insee, É sane.

## ► 2. Taux de marge en 2020 selon le secteur d'activité



**Champ** : France, entreprises des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers. **Source** : Insee, É sane (données individuelles).

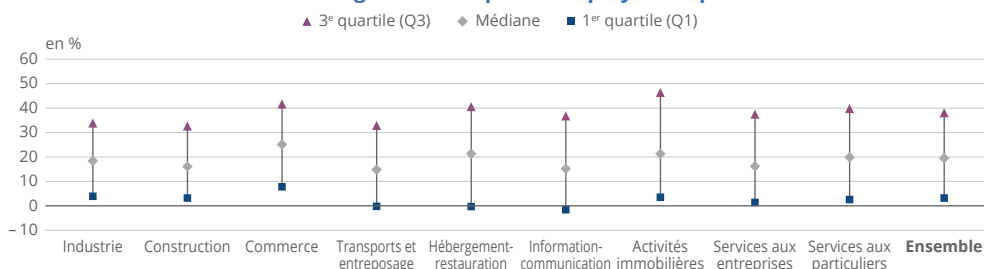
## ► 3. Distribution du taux de marge<sup>1</sup> des entreprises employeuses en 2019 et 2020 selon leur catégorie



<sup>1</sup> Calculé que pour les entreprises ayant déclaré une valeur ajoutée au coût des facteurs strictement positive.

**Champ** : France, entreprises employeuses des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs. **Source** : Insee, É sane (données individuelles).

## ► 4. Distribution du taux de marge des entreprises employeuses par secteur en 2020



**Note** : le taux de marge n'est ici calculé que pour les entreprises ayant déclaré une valeur ajoutée au coût des facteurs strictement positive.

**Champ** : France, entreprises employeuses des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers, hors micro-entrepreneurs. **Source** : Insee, É sane (données individuelles).